

Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC
Du 14 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 novembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 5 octobre 2023 par courriel.

Présents : Membres du Conseil Municipal :

Yves ATTOU, Jean-François BARRAUD, Jérémy BELEAU, Amélie BAUDRY, Camille COCAGNE, Mélanie GAILLARD, Martine HARDY, Nadège JEANTY, Liliane LAPOMME, Jérôme MASSÉ, et Caroline ROULEAU.

Excusés : Jean-François BRANGER, Pierric MAHU, Jeannine MATTIO et Nelly PROVOST.

Article L2121-1 du CGCT : Jean-François BRANGER *donne pouvoir* à Jérôme MASSÉ, Pierric MAHU *donne pouvoir* à Yves ATTOU, Jeannine MATTIO *donne pouvoir* à Caroline ROULEAU Et Nelly PROVOST *donne pouvoir* à Camille COCAGNE

Extérieurs au conseil : Pascal Guignard du Co et Benoit Didier de la NR

Secrétariat de séance : Caroline ROULEAU

Présents : Membres du Conseil Municipal

Yves ATTOU

Jean-François BARRAUD

Amélie BAUDRY

Jérémy BELEAU

Camille COCAGNE

Martine HARDY

Nadège JEANTY

Liliane LAPOMME

Jérôme MASSÉ

Caroline ROULEAU

Mélanie GAILLARD

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 10/10/2023 : Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité.**

-Désignation d'un(e) secrétaire de séance : **Caroline ROULEAU.**

1- Affaires générales et extérieures :

1-1 Délibération rémunération agent recenseur :

Monsieur le maire propose que la rémunération de l'agent recenseur soit corresponde au montant forfaitaire égal à 173.67 heures x taux horaire brut/smic au 01/01/2024 + indemnités de déplacement pour sa réunion de formation à Lhoumois le 12 janvier 2024.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

Monsieur David PROVOST sera nommé par arrêté fixant sa durée de travail et ses indemnités.

1-2 Rétrocession concession columbarium case n° 8 :

Suite au débat du dernier conseil municipal et à l'étude qui a été faite par les adjoints et le Maire, Il est proposé de racheter la concession n° 8 du Columbarium achetée par un personne privée en 2008 mais ne l'utilisant pas au prix de 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

2 Commission 2 Affaires scolaires et sociales

2-1 Etrences 2023 Enveloppe et date :

Monsieur le maire, en concertation et accord avec les adjoints, propose la même enveloppe que celle de l'an dernier, soit 600 €.

La date du jeudi 21/12 à 18h30 est proposée pour cette remise des étrennes sera aussi l'occasion de fêter le départ en retraite de Cécile Papet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'enveloppe et la date.

2-2 Rapport conseil école du 9 novembre :

Le 1er conseil école de la rentrée 2023/2024 s'est tenu le jeudi 9 novembre à Saint-Christophe sur roc.

En ce qui concerne les **effectifs**, 94 enfants fréquentent le RPI - 47 enfants pour chaque entité.

- **L'équipe pédagogique** reste la même pour les 2 écoles.

- **Le personnel communal :**

- pas de changement pour l'école de La Chapelle Bâton

- pour l'école de Saint-Christophe, Cécile Papet fait valoir ses droits à pension de retraite à partir du 1er janvier 2024.

Afin de maintenir l'agrément de l'accueil périscolaire par la CAF et être en adéquation avec le taux d'encadrement, un recrutement est envisagé.

- **Le bilan financier** pour les 2 entités est équilibré, les coopératives scolaires fonctionnent bien.

- **L'élection** des représentants des parents d'élèves s'est bien déroulée, les enseignantes remercient les nouveaux arrivants.

- **Lecture** est faite des **règlements, de la charte de la laïcité**, de chaque école, approuvés à l'unanimité.

- Dès la rentrée les exercices **de sécurité** incendie et intrusion ont été effectués dans chaque école, (3 exercices par an obligatoire)

- Le programme **PHARE** prévention harcèlement est mis en œuvre dans les 2 écoles dès le CP.

- Le **résultat des évaluations pédagogiques** portant sur le français et les maths, pour les entités est très satisfaisant dans l'ensemble.

PROJETS

Ecole de Saint Christophe sur Roc :

- promenade jeudi matin, pour les petits, un gouter est servi à l'issue

- à partir de janvier, rencontre avec le RAM, échange de chants

- Séances de cinéma à Parthenay (2)

- Gymnase Champdeniers (9 ateliers) parents accompagnateurs

- bénévoles de la bibliothèque : animation Noël - GS:CP spectacle

- Confection décoration pour Noël (APE)

- USEP 3 sorties de programmées

- Végétalisation de la cour d'école avec l'aide de l'adjoint technique

- Piscine 9 séances de programmées

- Régulièrement lecture d'histoires à la bibliothèque

- séjour à Coutières des GS/CP - les enfants en parle régulièrement avec enthousiasme, le beau temps a favorisé la réussite du séjour.

- Dans la continuité, la classe GS/CP innove avec "l'école dehors » classe à l'extérieur tous les vendredis, prévoir bottes imper etc.

Ecole de La Chapelle Bâton :

- randonnées d'1 h 15 mn, ramassage se déchets sur le parcours des 2 classes pour découvrir l'environnement

- Intervention d'un chef de chœur pour la création d'une chorale (10 séances)

- Gymnase le lundi A/M 6 séances
 - Préparation du marché de Noël pour la fête le 22 décembre
 - Production d'une émission radiophonique en direct autour du voyage à BRETIGNOLLE du 22 au 24 mai 2024
 - Ateliers développement durable (eau-déchets etc)
 - Développement informatique
 - Visite du collège des CM2. (1 jour)
- 2ème conseil école programmée au 12 février 2024 à la CB.

3 Commission 3 Travaux et Urbanisme ;

3-1 Mise en œuvre de l'aménagement du cœur de Bourg :

Le contrat de maîtrise d'œuvre est arrivé à échéance le 9 juillet 2023

Selon la préfecture, il est possible de passer un nouveau contrat sans publicité, ni mise en concurrence préalable

Scape a donc présenté une nouvelle offre d'honoraires en appliquant un indice de révision de 1,0883

Cette augmentation des honoraires passe, donc, de 15250,55 € à 16581,51€

Les services de la préfecture ont émis un avis favorable à cette nouvelle proposition qui est soumise au conseil municipal

Le financement disponible pour une 1^{ère} tranche est actuellement de 151835 € :

- 57587 € de DETR (Etat)
 - 34248 € du Département (40960 € - 6712 €)
 - 60000 € par emprunt (la capacité d'emprunt est de 130000€ en 2024, selon la Direction des finances publiques)
- Le financement complémentaire en cours d'instruction est le suivant :
 - 25000 € du programme européen Leader
 - Le Fonds vert

Un groupe de travail « Ad hoc » composé du maire et des adjoints aux affaires scolaires, à l'environnement et aux travaux s'est réuni le 6 novembre. L'essentiel est de définir par quoi commencer parmi les 3 phases suivantes : Végétalisation – Piétonisation et mise en valeur de la vallée – aménagement du cœur de Bourg. Il est possible de mêler la phase 1 qui demande peu de moyen et la 3 qui sera faite par des entreprises. La place étant un lieu de partage entre les piétons, les véhicules et les cyclistes, la réfection doit permettre la circulation des 3 catégories d'usagers dans l'harmonie et le respect. Il faudra également prendre en compte la demande de stationnement des riverains devant leur propriété. La réfection du parvis de l'église est un point phare. La question de l'entretien de la végétalisation est posée car cela impacte le travail de l'agent technique. On veut croire que chaque riverain prendra part à l'entretien.

Il est proposé de privilégier la place de l'église :

- Piétonisation et circulation « sereine » des véhicules
- Végétalisation des façades et pieds de mur
- Espace de partage autour du tilleul, dit « Arbre de la liberté »
- Parvis de l'église retrouvé
- Espace « Priv'rain » pour les parkings privés

La démarche participative reprendra lorsque les travaux auront débuté

Proposition de rencontre avec le maître d'œuvre pour établissement d'un devis.

Monsieur le maire demande au conseil municipal son accord pour relancer le projet avec Scape sur la base des nouveaux tarifs.

Le conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

3-2 Prix de la location de la balayeuse :

Le sujet a été abordé au dernier conseil mais reporté afin d'étudier un prix en fonction de celui des locations professionnelles, notamment selon « Tarif'Mat » (Chambres d'agriculture Poitou-Charentes et Limousin)

Il est proposé de fixer le tarif de location à 20€ / heure, un compteur ayant été placé sur la balayeuse. Une convention d'utilisation sera établie prenant en compte les frais d'entretien et de réparation.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide ce tarif et le principe d'une nouvelle convention d'utilisation.

4 Commission 4 Communication et animation :

4-1 Rapport de la commission :

La refonte de la communication est reportée à 2024, la commission étant axée sur le bulletin municipal.

4-2 Bulletin municipal :

Date butoir pour remise des articles : 1^{er} décembre.

Le format du bulletin sera différent. Un focus sera fait sur la spéléo, l'aménagement du centre Bourg et du Plan d'eau.

5 Commission 5 Environnement :

5-1 Augmentation du linéaire des haies à protéger :

Lors du conseil communautaire du 17 octobre dernier, la question a été posée de savoir **quelles seraient les communes qui souhaiteraient augmenter le linéaire de haies protégées au PLUi sur leur territoire.**

Le règlement stipule « Le réseau de haies identifié au plan de zonage doit être préservé le plus possible ».

Cette protection permet à une commune de dresser un procès-verbal en cas d'infraction.

Afin de définir si les PLUi doivent évoluer sur ce sujet, la Communauté de Communes nous demande de lui faire savoir, avant le 24 novembre, si notre conseil municipal souhaite augmenter le linéaire à protéger dans les PLUi.

Est évoquée une concertation qui avait eu lieu entre certains adjoints et les agriculteurs prêts à collaborer pour la préservation des haies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite l'étude de l'augmentation de linéaire des haies à protéger sur la commune.

5-2 Echange sur les énergies renouvelables :

La loi du 10 mars 2023 confie aux conseils municipaux la possibilité de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont l'éolien, le solaire, la méthanisation, la géothermie ou l'hydro-électricité

La zone d'accélération n'est pas une autorisation. C'est une zone sur laquelle les porteurs de projet bénéficieront de facilités administratives, contentieuses et financières

Ce n'est pas une obligation.

Ce sont les préfets qui délivrent les autorisations environnementales, parfois malgré les oppositions des conseils municipaux et de groupes de citoyens.

L'ÉOLIEN

A 3 reprises, le conseil municipal de Saint Christophe sur Roc a émis un vote défavorable pour l'implantation d'éoliennes : 28 février 2007, 19 mars 2009 et 18 oct 2019

Les 3 éoliennes implantées sur la commune de Champdeniers se situent à la frontière avec Saint Christophe sur Roc

Ainsi, les nuisances sont supportées par les habitants du Breuil et de Boisne et les dividendes vont à Champdeniers

Le conseil municipal souhaite recevoir des informations complémentaires pour pouvoir délibérer dans les délais. Le maire adressera aux conseillers municipaux un guide des élus sur les énergies renouvelables.

5-3 Bilan énergétique Séolis :

L'adjointe à l'environnement et la secrétaire de mairie ont reçu le 26 octobre madame Marjorie Guilleux, Conseillère Collectivités Séolis. Elle est venue leur présenter le bilan des consommations électriques des 3 dernières années. Ce bilan est informatif mais a permis d'éclaircir quelques points. Il sera fait chaque année.

5-4 Rapport travaux isolation des bâtiments communaux :

Les travaux d'isolation des bâtiments communaux confiés à l'entreprise Pillet-Gingreau d'Allonne ont été réalisés, comme convenu pendant les vacances de la Toussaint.

La facture a été inférieure au devis car l'isolation avait déjà été faite dans le réfectoire au moment où les dalles ont été posées par l'entreprise Noumet en 2021

La facture a été mandatée et en cours de transmission au département et à Gérédis pour la perception des subventions.

Une baisse de la consommation d'énergie est attendue.

Le résultat de l'audit sur le bilan énergétique sera rendu au printemps.

Le contrat iris devrait être reçu en décembre.

5-5 Espace cinéraire :

Des devis pour l'aménagement de 10 cavurnes et la mise en place d'un jardin du souvenir ont été demandés et reçus. Ils vont être étudiés par la commission qui fera une proposition de commande au prochain conseil municipal.

DEVIS JARDIN DU SOUVENIR					
PROJET CIMETIERE					
BUDGET PREVISIONNE 6000€					
COMPARATIF DEVIS ESPACE CINIERAIRE					
ENTREPRISE	PRIX UNITAIRE	NB	TOTAL HT	TOTAL TTC	
CAVIURNES					
FONDES FUNEBRES CHAMPDENIERS	300 HT	10	3000	3600	Fourniture et pose 60x60
MAISON DES OBSEQUES AZAY LE BRULE	300 TTC	10		3000	Fourniture et pose 60x60
MARBRERIE LEZAY	302.5 HT	10		3630	Fourniture livrée au cimetière 60x60 SANS POSE
JARDIN SOUVENIR					
FONDES FUNEBRES CHAMPDENIERS	358.33 HT	1	358.33	430	Fourniture et pose de CENDRIER 60x60 avec galets blancs ou gris
MAISON DES OBSEQUES AZAY LE BRULE	2300	1		2300	Fourniture et pose de CENDRIER ENTOURAGE GRANIT 60x60 STÈLE GRANIT STYLE FLAMME 1,50 COLONNE 1,80 20x20 avec 10 plaquettes pour inscriptions
MARBRERIE LEZAY	1886.67	1	1886.67	2264	STÈLE SEULEMENT PIERRE DE COMBE BRUNE (CALCAIRE) 1,60 2 faces polies, POSE incluse sur socle béton fait en régie
MARBRERIE LEZAY	354.17	1	425	425	GRAVURE « Jardin du souvenir »

5-6 Prochain chantier participatif : 25/11

Au cimetière pour remplacer les arbres qui n'ont pas tenu. Il est demandé de faire appel aux jeunes de l'argent de poche.

6- **Agenda** prévisionnel

Mer 15 nov (10h)	Réunion de chantier au Plan d'eau	
Mer 15 nov (19h)	AG ID79	Visio
Dim 19 nov (12h)	Choucroute de Culturoc	Mairie
Sam 25 nov (9h)	Chantier participatif	Rivière souterraine
Mer 6 déc (17h)	Vente de la dernière parcelle Fombrellier	Maître Roulet
Mardi 12 déc (20h30)	Conseil municipal	Mairie
Jeu 21 déc (18h30)	Etrences au personnel, bénévoles et enseignants	Mairie
Ven 19 janvier (19h)	Vœux du maire et du conseil municipal en présence du Sous-préfet Lucas Turgis	Mairie

27

+ 16/12 : vin chaud organisé par Culturoc Place de l'Église.

7 Questions diverses et échanges d'informations ;

7-1 Détermination de la date des vœux du maire

Vendredi 19/01/2024 à 19h00

7-2 Visite de Monsieur Vaudois, pompiers de Cherveux le 19/10 :

Rencontre avec Mr Jean-François Barraud pour visiter certains lieux de la commune et déterminer des zones d'accueil pour des exercices d'intervention (1/mois environ). Ces exercices se font les vendredis ou dimanches et cela permettra aux pompiers de varier leurs terrains d'entraînement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 12 décembre 2023** à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h15.

Le Maire, Yves ATTOU

La Secrétaire Caroline ROULEAU

